



COMMUNE DE QUATZENHEIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

(DICRIM)

LE MOT DU MAIRE

Réalisé dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, le Document d'informations Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour finalité d'informer le citoyen sur les risques majeurs (naturels et technologiques) susceptibles de se produire sur la commune de Quatzenheim.

En étant informée sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, la population sera moins vulnérable.

Ce document a été réalisé par les services municipaux conformément au Dossier Départemental Risque Majeur.

Sur les bases des différentes informations collectées, cette brochure dresse un panorama des phénomènes recensés sur le territoire communal et susceptibles d'entraîner des dommages.

Le présent document est téléchargeable sur le site de la commune (<http://www.quatzenheim...>) et est consultable sur demande au secrétariat de la mairie.

Le Maire
Jacky WAGNER



SOMMAIRE

LES RISQUES MAJEURS



INNOUDATION

Page 5



MOUVEMENT DE TERRAIN

Page 6



SISMICITE NIVEAU 3

Page 7



**TRANSPORT MATIERES
DANGEREUSES**

Page 8



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Page 9

QUE FAIRE

LE DROIT A L'INFORMATION

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles » (*article L125-2 du code de l'environnement*).

Le **préfet** établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui, à partir de l'historique des événements passés et des études effectuées, recense les communes à risque. Le DDRM du Bas-Rhin est disponible à la préfecture et à la mairie.

Il est également consultable sur le site internet de la préfecture :

www.bas-rhin.gouv.fr rubrique DDRM.

Le **maire**, si sa commune est concernée par un risque majeur, établit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM).

Le DICRiM reprend les informations transmises par le préfet.

Il informe les habitants de la commune sur :

- les risques naturels majeurs encourus,
- les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre,
- les consignes de sécurité individuelles à respecter.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le **risque majeur** est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :

- une faible fréquence (on finit par oublier).
- une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique,
- à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.
- à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la vulnérabilité.

ALEA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR

Les équipements à conserver à son domicile

Il est vivement conseillé de vous préparer une « mallette » dans laquelle vous mettrez les éléments de première nécessité en cas de risque majeur :

- une lampe torche manuelle ou avec piles
- radio portable avec piles
- eau potable
- des réserves alimentaires
- papiers personnels
- couvertures
- matériel de confinement
- des vêtements de rechange
- médicaments urgents

Vérifier régulièrement le bon état du matériel et la date de péremption des vivres.



SNA (Signal National d'Alerte)

Menace grave, accident majeur, catastrophe : vous serez averti par la diffusion du signal national d'alerte. C'est un signal spécifique émis par une sirène. Il ne renseigne pas sur la nature du danger, car le même signal est émis dans toutes les situations de danger.

Vous connaissez le son de cette sirène : elle est testée (pendant une minute seulement) tous les premiers samedis du mois à 12 h.

Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes



1 minute 41 secondes



1 minute 41 secondes

Fin d'alerte

La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de : 30 secondes



30 secondes

Les consignes à suivre au Signal National d'Alerte

	Rentrez immédiatement chez vous ou dans un bâtiment		Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors !
	Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation		Eteignez toute source d'ignition les flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques, etc.
	Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau		Ne cherchez pas vos enfants à l'école Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent (conformément au PPMS – voir annexe)
	Ecoutez la radio France Bleu Alsace 101.4 MHz Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation.		Ne téléphonez pas sauf en cas d'absolue nécessité les lignes doivent rester disponibles pour les secours



LE RISQUE INONDATION

Une inondation est la submersion d'un territoire habituellement hors d'eau, avec une hauteur des eaux et une durée variable.

Elle est provoquée par des pluies importantes et durables plus ou moins généralisées sur les bassins versants amont ou sur la commune. Les cours d'eau sont en crue et débordent, les sols et le réseau d'assainissement sont alors souvent saturés, le niveau de la nappe phréatique remonte et participe à l'inondation, notamment des caves et sous-sols.

De manière générale, l'ampleur de l'inondation est fonction :

- de l'intensité et de la durée des précipitations
- d'une fonte de neige rapide associée à la pluie
- de la capacité d'absorption du sol, du réseau d'assainissement et des rivières
- de la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Sur QUATZENHEIM

La commune est concernée par les remontées de nappe naturelles et les crues à débordement lent. A Quatzenheim, la Souffel est en crue par suite de fortes pluies

Évènements marquants :

- Inondations 12/06/2018

Informations pratiques

Le site internet pour la prévision des crues,

[Vigicrues : Carte de vigilance crues nationale](#)

a été mis en place par les services de l'Etat pour faciliter la prévision et le suivi des inondations. On y trouve les cours d'eau qualifiés par tronçons en niveau de vigilance

vert, jaune, orange ou rouge, selon l'ampleur du phénomène



[Recherche par site | la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

Quelques conseils :

Avant :

à l'intérieur d'un bâtiment :

- Couper le gaz et l'électricité.
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements.
- Surélever les meubles, objets, matières et produits.
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Prévoir les moyens d'évacuation.

à l'extérieur :

- Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue.
- S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut.

Pendant :

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance,
- Se conformer aux directives des services de secours.
- Se réfugier sur un point haut (étages, collines).
- Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation.
- Ne pas s'engager sur une route inondée.

Après :

- Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés.
- Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffez dès que possible.
- Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Ce phénomène comprend diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure :

- **Des glissements de terrain.** Il s'agit de déplacements par gravité instables. De vitesse lente, ils peuvent cependant s'accélérer en phase paroxysmale pour aller jusqu'à la rupture.
- **Des effondrements.** Ils sont consécutifs de déplacements verticaux instantanés de la surface du sol par rupture brutale de cavités souterraines préexistantes, naturelles ou artificielles.
- **Des écroulements et chutes de blocs.** Ils résultent de l'évolution de falaises allant, selon les volumes de matériaux mis en jeu, de la simple chute de pierres, à l'écroulement catastrophique mettant en jeu des ensembles de blocs de plusieurs dizaines de m³.
- **Des coulées boueuses et torrentielles.** Ce phénomène se caractérise par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Il est consécutif d'une période de forte pluviométrie.
- **Les retraits-gonflements des argiles.** Il se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de **retrait**. A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de **gonflement**.

Sur QUATZENHEIM

Le dernier mouvement de terrain a été enregistré
Du 25/12 au 29/12/1999

[Géoportail \(geoportail.gouv.fr\)](http://geoportail.geoportail.gouv.fr)

Pour évaluer votre risque :

[Évaluez simplement et rapidement les risques de votre bien - errial.georisques.gouv.fr](http://errial.georisques.gouv.fr)

Quelques conseils :

Avant :

- S'informer des risques et de leur localisation potentielle.
- S'informer des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène.
- Signaler à la mairie :
 - L'apparition de fissures dans le sol,
 - les modifications importantes apparaissant dans les constructions,
 - L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain).

Pendant :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments.
- Fuir latéralement la zone dangereuse.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement.
- Ne pas revenir sur ses pas.

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert.
- Empêcher l'accès au public.
- Informer les autorités **(18 ou 112 d'un portable).**
- Évaluer les dégâts.





LE RISQUE SISMIQUE

Le risque sismique et ses manifestations

Un séisme ou « tremblement de terre » est une fracturation brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

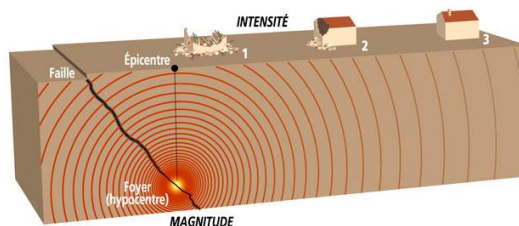
Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement. La meilleure prévention relève des gestes de bon sens.

Sur Quatzenheim...

La commune se situe dans une zone de sismicité 3 (modérée) sur une échelle de 5 niveaux.

Derniers séismes qui ont récemment touché Quatzenheim :

10 septembre 2022 à 17h58



Informations pratiques

La réglementation parasismique a pour objectif principal la sauvegarde d'un maximum de vies humaines pour une secousse dont le niveau d'agression est fixé pour chaque zone de sismicité. La construction peut alors subir des dommages irréparables, mais elle ne doit pas s'effondrer sur ses occupants.

La prévention du risque sismique a été progressivement étendue à différents types de bâtiments et marchés de travaux, des immeubles de grande hauteur aux habitations collectives et individuelles.

Ces dispositions sont réunies dans le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 qui répertorie les catégories d'importance des bâtiments, équipements et Installations, notamment dans la catégorie 3 où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Les communes sont réparties entre 5 zones de sismicité croissante. Il est à noter que le nouveau zonage intègre toutes les communes du département du Bas-Rhin zone de sismicité 2 (faible) et 3 (modérée)

Quelques conseils :

Avant :

- Repérer les points de coupure gaz, eau et électricité.



Pendant :

Rester où l'on est :

- À l'intérieur :
 - se mettre près d'un mur,
 - d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide.
 - s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur :
 - ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées...).
 - s'éloigner des bâtiments.
- En voiture :
 - s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.



Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses ;
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité et le gaz ;
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.



Plus d'information sur les sites internet

www.planseisme.fr

[Accueil | SisFrance](#)

[Le Bureau Central Sismologique Français - BCSF \(franceseisme.fr\)](http://Le Bureau Central Sismologique Français - BCSF (franceseisme.fr))



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (routier)

Le risque transport de matières dangereuses et ses manifestations

Le transport des matières dangereuses constitue un risque en raison de l'éventualité d'accidents se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime, fluviale, ou par canalisation de matières dangereuses. En effet, de nombreux produits sont dangereux, qu'ils soient inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux TDM sont (ces manifestations peuvent être associées) :

- l'explosion : peut-être occasionnée par un choc avec productions d'étincelles, par l'échauffement d'une cuve de produits volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. Les effets sont ressentis à proximité et aux alentours avec des risques de traumatisme direct ou par onde choc.
- l'incendie : peut-être causé par un choc avec production d'étincelles, par l'échauffement anormal d'un organe d'un produit ou d'un organe du véhicule, par l'inflammation d'une fuite. L'incendie augmente les risques de brûlures ou d'asphyxie.
- la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et/ou le sol : d'une fuite de produits toxique ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant, cela peut engendrer des intoxications par inhalation, par ingestion ou par contact et/ou des pollutions.

Sur Quatzenheim...

Quatzenheim est concerné par le transport de matières dangereuses par :

- voie routière (D30, D228, D79)
- le réseau GDS (canalisation de gaz)

En cas d'incident, l'alerte est donnée par le Signal National d'Alerte. (voir page 4)

Quelques conseils :

Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : connaître les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport.



Pendant :

- Si l'on est témoin d'un accident TMD :
 - Protéger, baliser, pour éviter un « suraccident »
 - Faire éloigner les personnes situées à proximité
 - Ne pas fumer

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).
- En cas de fuite de produit :
 - Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
 - Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique
 - Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
 - Ne pas fumer, éteindre toute flamme
 - Ne pas téléphoner
 - **Écouter la radio** (Radio France, radio locale **France Bleue Alsace 101,4 MHz**)
 - Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

Après :

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.





LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Les divers phénomènes dangereux sont précisés sur la carte sous forme de pictogrammes, associés à chaque zone concernée par une mise en vigilance de niveau 3 ou 4. La situation météorologique et les alertes sont consultables sur

[VIGILANCE METEO FRANCE | Carte de vigilance météorologique sur la France](#)

Réflexes et conduite à tenir :

- S'informer et adapter ses comportements
- Dès le niveau orange, s'assurer que les activités et les déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger ; inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

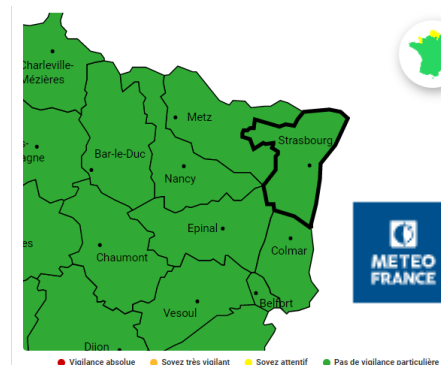
Niveau 1 : pas de vigilance particulière.

Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : chutes de neige, orage d'été) sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Niveau 3 : soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Vigilance météorologique Bas-Rhin (67)



Neige / Verglas



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitée de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Canicule



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



TEMPÊTE

AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobiliers de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.



Grand froid



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).



La commune de Quatzenheim est équipée d'une sirène. Située sur le toit de la Mairie, elle permet d'alerter la population en cas d'imminence d'une catastrophe.

LES NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'urgence	112
Sapeurs-Pompiers	18
Urgences Médicales Samu	15
Gendarmerie Nationale	17
Urgences Personnes sourdes et Malentendantes	114



2 défibrillateurs semi-automatiques (DSA) sont disponibles dans la commune :

- au niveau de la caserne des pompiers
- sur le mur de la salle des fêtes

MAIRIE DE QUATZENHEIM

22 RUE PRINCIPALE

quatz.mairie@orange.fr

03 88 69 02 75

[Quatzenheim - Site de la commune](#)



Adresses utiles

Communauté des Communes du Kochersberg
et de l'Ackerland

Le Trèfle, 32 rue des Romains - 67370 Truchtersheim

03 88 69 76 29

[CoCoKo - Communauté de Communes du Kochersberg - Bas-Rhin \(67\) - Alsace](#)

[Préfecture du Bas-Rhin](#)

03 88 21 67 68

[Accueil - Les services de l'État dans le département du Bas-Rhin](#)

[L'information préventive / Risques / Protection civile / Sécurités et prévention / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État dans le département du Bas-Rhin](#)

[Risques Page d'accueil | Gouvernement.fr](#)

[Prévention des risques majeurs | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

